



Commission exécutive nationale 18 janvier 2011.

Résumés d'intervention

Jean MEYRONNEINC (délégué national)

Défense de notre pouvoir d'achat : se battre pour que la revalorisation au 1^{er} avril se fasse conformément à la loi, sinon ce serait un "casus belli". D'accord aussi avec le thème de l'indice INSEE. Fiscalité : ne saurait se réduire à la réforme de la fiscalité du patrimoine. Augmenter la fiscalité sur les revenus du patrimoine correspond à notre revendication mais cela ne suffit pas : il faut maintenir une imposition sur le capital inactif, qui est antiéconomique, le gouvernement ne veut toucher ni au capital, ni aux hauts revenus, il propose simplement de transférer la charge de 3 MDS d'impôts des catégories privilégiées sur les classes moyennes.

Christian STEENHOUDT (CE)

La réforme des retraites imposée par le gouvernement mais le syndicalisme grâce à l'unité a permis de faire passer les notions d'injustice et de mauvaise répartition de richesses. Pour la Fonction publique, le danger c'est la création d'une caisse, la FGR doit être un élément moteur dans la défense du statut dans toutes ses composantes et refuser la caisse et la répartition – au niveau de la fiscalité, discours ambigu du gouvernement qui se sert des notions de réforme, de justice, mais toutes les propositions lancées vont se traduire par un allègement de la fiscalité pour ceux qui sont imposables à l'I.S.F.

Joël CHENET (SNUIPP)

Les vœux présidentiels montrent que pour 2011, c'est la même politique qui sera poursuivie : politique de rigueur pour les salariés et retraités, casse des services publics, précarité renforcée. Les traders, les entreprises du CAC distribuent des bonus inadmissibles. Les attaques contre les 35 heures, les fonctionnaires, les annonces sur les réformes fiscales préparent une régression sur le droit du travail, de nouveaux pas dans la politique inégalitaire suivie. Le mouvement syndical, dans l'unité, a été compris par l'opinion dans l'action contre la réforme des retraites, des actions sont possibles sur les grandes questions de société. D'accord avec Michel Salingue sur le pouvoir d'achat, il faut se mobiliser car le gouvernement peut, comme il l'a fait à différentes reprises, user de mensonges pour limiter la revalorisation des pensions.

La prise en charge de la perte d'autonomie est une question de société qui au delà des débats actuels le logement, le transport, l'accès aux soins... Pour le SNUIPP, la compensation doit instituer un droit universel sans barrière d'âge et de ressources. Selon les rapports émis le coût n'est pas si élevé qu'on tente de le faire croire, les dépenses nouvelles ne représentent que 0,5 % du PIB. Nous défendons l'idée d'un service public sur ces questions. Nous revendiquons une formation des intervenants et leur intégration dans un corps existant des services publics pour lutter contre leur précarité. Il nous faut faire le point sur l'ensemble des financements existants et les ressources nouvelles liées à la réforme de l'assiette. Nos propositions doivent s'inscrire dans le cadre de la solidarité nationale et de la sécurité sociale, la réflexion sur des ressources nouvelles doit entrer dans ce cadre. Il propose que la FGR-FP rencontre les principales associations qui oeuvrent sur ce dossier pour dégager des convergences.

Yvon LE GUYADEC (CE)

Il souligne la force des mobilisations sociales de 2010 et leurs effets possibles – la loi votée par le parlement est rejetée par une majorité de Français et l'avenir reste donc celui d'une autre loi nécessaire. De même le renforcement de la crédibilité syndicale crée une force qui permet de nouvelles mobilisations. Il souligne la nécessité de continuer à avancer nos solutions pour pérenniser le financement des dépenses sociales. Il propose d'élargir à de nouveaux Gisements de ressources prenant mieux en compte la résorption des inégalités. S'agissant de l'action, il partage les propositions d'Annick Merlen et de Michel Salingue, il préconise une programmation rapide compte tenu du calendrier (échéance le 1^{er} avril – Elections cantonales).

Dépendance : Il souligne l'intérêt de mener un débat approfondi incluant des propositions offensives à propos du financement. Il décline les points forts d'une réforme nécessaire – le périmètre doit être universel – le principe doit être la solidarité nationale.

Le support doit être la sécurité sociale – à propos du financement, il estime que les richesses peu ou pas sollicitées devraient être prioritairement mises à contribution : ex revenus financiers et du patrimoine. Il exprime son opposition à l'augmentation de la CSG et une réponse globale puisant dans le texte du Congrès de Pau.

René CLERC (FRANCHE-COMTE)

Les inégalités des revenus permettent le triplement de la vente des automobiles Bentley.

Age de la retraite jusqu'à ce que les actifs soient touchés par la maladie d'Alzheimer et donc qu'ils oublient de demander leur retraite. Influence directe de l'activité économique sur le produit des impôts.

Bernard BASSOT (DELEGUE CNRPA)

Présente les travaux du CNRPA, de son bureau et de ses commissions depuis la dernière réunion de la CE. Les commissions régionales se mettent progressivement en place après la réorganisation entraînée par l'instauration des ARS. Un site internet au CNRPA est à l'étude, pour une meilleure communication avec les CODERPA, les syndicats et les associations de retraités et personnes âgées. La journée nationale annuelle des Coderpa a été fixée au 22 septembre 2011. Des délégués du CNRPA participeront aux groupes de travail mis en place par le Ministère pour préparer la future loi sur la dépendance.

Michel SOUFFLET (UNION SNUJ SUD TRESOR)

Pour le financement de la perte d'autonomie, nous préconisons la création d'une cotisation obligatoire pour toutes les personnes, sans limite d'âge, basée sur tous les revenus, y compris les revenus du patrimoine et également sur les patrimoines, selon un barème progressif. Il n'y aurait plus de recours sur succession puisque le patrimoine aurait déjà été sollicité lors des paiements des cotisations. Ce financement obligatoire et universel supprimerait tous les financements actuels (comme la CSA du lundi de pentecôte). Les services et les prestations à domicile comme en hébergement seraient assurés par de nouveaux services publics territoriaux. Le financement universel et national devrait assurer une égalité territoriale.

Françoise EIDEN (SNES)

3 idées développées :

- 1) importance de la prévention à tous les âges de la vie, ce qui implique une autre politique de la santé et notamment une augmentation du financement de la prévention.
- 2) Le financement de la perte d'autonomie doit être assuré dans le cadre de la sécurité sociale respectant la solidarité entre les générations – le SNES réfléchit aux différents types de financement, n'excluant pas les contributions type CSG mais insiste sur l'importance d'un service public des PA pour assurer tous les problèmes liés à la vie courante.
- 3) Ne pas oublier une politique du médicament dans le cadre d'un service public, à revoir notamment l'auto médication développée parfois chez les PA et dûe au déremboursement de certains médicaments.

Claude BARRATIER (CE)

La perte d'autonomie doit être couverte dans le même esprit que celui qui animait les fondateurs de la Sécurité sociale. Mettre en place son financement dans un système de solidarité et non d'aide sociale, créer des prélèvements proportionnels aux moyens de chacun qui ne soient donc pas des cotisations liées au travail, devrait permettre ensuite de revoir le financement actuel de la maladie – de tout fusionner, nous n'acceptons pas, hier, qu'une maladie invalidante devienne de la dépendance à 60 ans. La Sécurité sociale assurait hier les dépenses d'aides aux actes de la vie quotidienne pour tout malade, quel que soit son âge – Même observation pour les handicapés, plus de barrière discriminatoire dès 60 ans.

Christiane MARTEL (REGION PACA)

La FGR-FP doit réaffirmer que la prise en charge de la perte d'autonomie est un droit universel, qui exige la contribution de tous selon ses moyens. Le financement de la dépendance nécessite des moyens nouveaux dont il faut débattre sans tabou : contributions sociales de tous, individus et sociétés, capital et travail. Dans ce cadre, à titre personnel, elle ne réfute pas l'idée d'une CSA versée par tous.

L'ouverture du site Internet dédié à la dépendance doit être l'occasion pour les retraités de la FGR de faire connaître leur position, un autre partage des richesses est possible, pour faire reculer les inégalités.

Marc COUBRET (DELEGUE REGIONAL LIMOUSIN)

Rencontrer les présidents et vice-présidents des Conseils généraux pour les sensibiliser.

Pour les départements ruraux (pour la Creuse), le département le plus âgé avec pour conséquence des difficultés pour maintenir l'APA à son niveau actuel – il y a une réforme en 2014 des Conseils généraux et régionaux avec casse de la proximité. Instillation auprès des citoyens que la dépendance soit prise et financée en partie par des assurances privées. Accueil et accompagnement : les associations d'aide à domicile sont en grande difficulté car les heures ne sont pas financées par certains conseils généraux en difficultés financières.

Mise en place d'un bouclier rural (défense des services publics de proximité dont les professionnels de santé) financement 5^{ème} risque dépendance.

- 1) Avec l'assurance maladie.
- 2) Augmentation de l'APA avec solidarité nationale dans le cadre de la décentralisation.
- 3) A réfléchir sur l'augmentation de la CSG modulée et prendre en compte tous les achats des œuvres d'art.